

GAZETTE de FÉTIGNY

et de MÉNIÈRES

Mensuel - Numéro 22 - Décembre 1993

Assemblée communale de Fétigny

Tous les objets sont acceptés !

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la dernière assemblée communale de Fétigny a été plutôt bien fréquentée. Conseil communal compris, plus d'une nonantaine de citoyens s'étaient en effet déplacés à la grande salle, en ce lundi 13 décembre, pour se tenir aux courants des affaires de la commune. Si le taux de présence était si élevé ce soir-là, ce n'était pas vraiment un hasard. Mais l'ordre du jour, plutôt chargé, comportait plusieurs points dignes de susciter l'intérêt des Fétignois. On peut citer notamment l'épuration (voir encadré) ou le budget 1994. Plus précisément le budget d'investissement prévoyant quelque 800'000 francs de dépenses.

Les citoyens fétignois devaient tout d'abord se prononcer sur le budget de fonctionnement pour l'année 1994. Ce budget prévoit un déficit de près de 55'000 francs sur un total des charges approchant les 1,2 millions de francs. Ce déficit demeure dans les limites tolérables fixées par l'Etat. Et ce, à la raclette pourrait on dire: alors que le déficit ne doit pas dépasser le 5% du total des dépenses, celui prévu en 1994 pour la commune de Fétigny est à 4,9%. Cela n'a pas eu pourtant l'heur d'effrayer les citoyens qui ont accepté sans rechigner ce budget de fonctionnement comme le leur avait par ailleurs suggéré François Joye, au nom de la commission financière.

Quant au budget des investissements pour 1994, il avait été détaillé en sept points pour faciliter le vote: entretien et rénovation du mur de l'école et de la place; réfection des routes communales; installation de dénitrication de l'eau potable; premiers travaux d'épuration et taxe de raccordement; clôture de la décharge publique; aménagement au cimetière et, enfin, réfection de la place de parc, de l'Auberge communale. Le montant total de ces sept points, on l'a dit, est de quelque 800'000 francs. Eh bien, c'est sans exception que tous les investissements inscrits au budget par le conseil communal ont été

acceptés par l'assemblée communale. Et ce, en principe sans trop de discussion. Les citoyens ont également accepté d'accorder une caution de 60'000 francs, en quatre annuités de 15'000 francs au Football-Club de Fétigny qui désire agrandir son terrain d'entraînement et y installer l'éclairage. Une caution de 30'000 francs, soit

trois annuités de 10'000 francs, a encore été accordée à la Société de Tir qui, elle, souhaite ainsi terminer les travaux de construction de sa buvette. Ces cautions seront pourtant reportées si le déficit communal dépasse les 5% tolérés. Et ce, pour ne pas freiner d'autres réalisations communales prioritaires. Francis Granget

Epuration avec Payerne

L'un des gros morceaux de la dernière assemblée communale de Fétigny était donc l'épuration. Le syndic l'a pourtant annoncé d'emblée: "Le conseil communal de Fétigny ne fait pas de l'épuration son cheval de bataille. Mais la commune est poussée par le canton." Et Dolfi Haenni d'ajouter qu'il n'est pas toujours facile de freiner la poussée du canton. Ce d'autant plus que la pression de l'Etat de Fribourg en matière d'épuration est concrétisée par une menace pécuniaire: toutes les communes qui, en novembre 1994, n'auront pas entamé les travaux pour l'épuration de leurs eaux usées, se verront tout simplement couper les subventions cantonales en la matière. D'où l'urgence pour les communes qui n'ont pas encore résolu ce problème. Et Fétigny - tout comme Ménières d'ailleurs - en fait partie.

Si pour Ménières (voir l'article de Joël Robert dans cette même édition) la solution semble se profiler du côté de Granges, la commune de Fétigny lorgne elle aussi du côté d'une voisine vaudoise: la commune de Payerne. Le raccordement à la Station d'épuration (STEP) payernoise semble être en effet "la solution la meilleure et la moins coûteuse" aux yeux du Conseil communal. Fétigny devra payer un "droit d'entrée" à Payerne, un droit estimé à quelque 300'000 francs par les Etats de Vaud et de Fribourg. A cela, il faudra bien sûr ajouter les frais qu'engendreront la construction de collecteurs des eaux usées et le réseau d'acheminement de ces eaux

jusqu'à la STEP de Payerne. Coût global de l'opération: au maximum 5 millions de francs selon les premières estimations. Mais, rassure le syndic: "Pour ne pas apauvrir ses citoyens, la commune serait prête à couvrir jusqu'à 30% du devis. Même si elle devra se serrer la ceinture durant quelques années". Voilà donc les citoyens quelque peu rassurés. Rassurés, c'est du moins l'impression que les citoyens ont donné au travers de leur vote: ils ont en effet accepté la prise en charge des eaux usées de la commune de Fétigny par la commune de Payerne en acceptant la convention y relative. Cette convention, qui porte sur une durée de 25 ans, a déjà été adoptée par les Exécutifs de Fétigny et de Payerne; elle doit maintenant être soumise encore au conseil communal de Payerne ainsi qu'aux Etats de Fribourg et de Vaud. Un véritable parcours du combattant donc pour cette convention! Mais l'accord donné par les citoyens fétignois, le soir du 13 décembre, semble bien avoir donné un réel coup de pouce à cette collaboration Fétigny-Payerne en la matière. D'autant plus que les citoyens fétignois ont encore accepté un crédit de 450'000 francs en faveur des études et des premiers travaux de l'épuration ainsi que des taxes de raccordement. Au bout du compte: une occasion assez avantageuse pour Fétigny d'épurer ses eaux et un exemple de collaboration intercommunale et intercantonal de plus! F.G.

EDITORIAL

22, v'là la Gazette! Certes, j'en conviens, cette vingt-deuxième édition de la Gazette arrive avec plusieurs mois de retard. Mais, comme le dit si bien l'adage populaire: "Mieux vaut tard que jamais". Et justement, en l'occurrence, l'équipe de rédaction a longtemps hésité entre ces deux variantes: sortir ce numéro, avec du retard peut-être, mais le sortir tout de même; ou alors tout simplement ne pas le sortir. Et cesser définitivement la publication de la Gazette. Si nous avons songé un temps à cette deuxième variante ce n'est pas sur un coup de tête, ou pour je ne sais quelle autre raison futile, c'est simplement par manque de temps. Il se trouve que les principaux piliers de la rédaction ont, depuis cet été, soit changé d'activité professionnelle, soit été confrontés à une surcharge de travail, ce qui les a empêchés par conséquent d'assumer avec régularité leurs tâches au sein de la Gazette de Fétigny et Ménières. Des tâches qui pour eux ne sont, rappelons-le, qu'un hobby!

Précisons cependant que si l'idée d'abandonner la Gazette a été un temps effleurée, elle ne le fut pas par gaîté de coeur; c'est pourquoi d'autres alternatives ont été mises sur le tapis. A l'heure actuelle, aucune option n'a été prise. Mais une chose est sûre: pour nous comme pour de nombreux lecteurs d'ailleurs, la Gazette doit survivre. Aussi dans un premier temps nous allons achever, d'ici ces prochains mois et dans la mesure de notre disponibilité, les deux numéros qui restent pour boucler la deuxième année d'abonnement.

Durant ces prochaines semaines, nous tâcherons également de réfléchir quant à l'avenir de la Gazette. Un élément semble s'imposer pour l'instant. Si elle survit, la Gazette ne verra certainement plus le jour au rythme d'un numéro par mois, comme cela a été le cas durant près de deux ans. Elle pourrait en revanche être un petit peu plus épaisse qu'actuellement. Pour autant toutefois que de nouvelles têtes viennent renforcer l'équipe de rédaction.

La rédaction

Fétigny

Ferme détruite par le feu

Pour la deuxième fois en un peu plus de trois ans, le feu a frappé la famille de Walter Marti, à Fétigny. Le 26 novembre dernier, vers 10h15, un incendie a en effet éclaté, avant de se propager à une vitesse inouïe. Alerté par un voisin, le Centre de renfort de Payerne est intervenu très rapidement, épaulé par les sapeurs-pompiers de Fétigny, placés sous le commandement de Daniel Renevey. Les pompiers se sont démenés, en vain, pour empêcher que le sinistre se propage aux deux appartements. Par contre ils sont parvenus à protéger la partie annexe du rural, cette même partie qui avait été la proie des flammes en août 1990, époque où plusieurs incendies intentionnels s'étaient déclarés à Payerne. Cela avait d'ailleurs suscité quelques inquiétudes à Fétigny. Et ce récent incendie - dont l'origine est toujours inconnue - n'est pas pour rassurer les propriétaires.

Cette fois-ci, toute la partie en bois, comprenant notamment la grange ainsi que le toit, a été ravagée par le feu. Les appartements ont eux aussi subi d'énormes dégâts et plus particulièrement celui des propriétaires qui est totalement détruit. Une seule personne se trouvait dans la partie habitable lorsque l'incendie s'est déclarée.



Elle n'a fort heureusement pas été blessée. Les dégâts ne sont pas chiffrés pour l'instant, mais ils sont vraisemblablement très importants. Lors de l'incendie la circulation a été coupée durant plusieurs heures alors

que le corps de pompiers fétignois a surveillé l'endroit du sinistre durant plus d'une journée. Ironie du sort, les sapeurs avaient normalement un exercice le lendemain même de l'incendie. R.G./réd.

Fétigny

Le chœur mixte fête ses 25 ans

Le chœur mixte Ste-Cécile de Fétigny vient de passer le cap des 25 ans d'existence. Pour fêter l'événement, l'ensemble vocal avait programmé des festivités. Elles ont eu lieu le vendredi 10 et le dimanche 12 décembre derniers.

Outre la messe et le banquet du dimanche, le plus gros morceau de ce week-end était sans conteste le concert du vendredi, concert comportant deux parties bien distinctes. Tout d'abord, le chœur mixte fétignois, bien sûr, qui en première partie de la soirée a présenté quelques pièces issues de son nouveau (!) répertoire devant une salle archi-comble et véritablement surchauffée. Pour la circonstance, et de même que pour les répétitions et certains grands rendez-vous, les chanteurs fétignois étaient épaulés par leurs voisins de Ménières. Un fait qui semble prouver que, tout en gardant leur autonomie, les deux chorales entretiennent de très bonnes relations. L'on ne peut que s'en réjouir! D'autant plus qu'étouffé de la sorte, le chœur mixte dirigé par Guy Banderet a fort belle allure et il ne peut qu'y gagner en qualité.

La qualité justement: si dans l'ensemble, la prestation est assez bonne, on peut regretter qu'à l'instar de leurs collègues de nombreux autres chœurs, certains choristes fétignois soient si figés. A les voir sur scène, on a par moment l'impression qu'ils s'ennuient. C'est du moins ce que laissent parfois croire leurs regards et leurs expressions. L'autre défaut, lui aussi malheureusement trop courant, c'est cette désagréable manie qu'ont les registres féminins - particulièrement les soprani - de croire que chanter bien c'est chanter forcément très haut et très fort. Ou plutôt trop haut et trop fort. Cela a pour corollaire le fâcheux inconvénient de couvrir les voix d'hommes qui, de par leur qualité,

mériteraient à être mieux mises en valeur dans la formation fétignoise.

La Compagnie du Carreau, programmée en seconde partie avec son spectacle "Star Mélodies", a donné pour sa part une véritable leçon de dynamisme et de joie de chanter. Il est vrai, cette formation se situe dans un tout autre registre que le chœur mixte de Fétigny, puisqu'il s'agit en l'occurrence d'un véritable "show" avec musiciens, danseuse, éclairagistes et sonorisation. Mais, quel plaisir de voir ces quelque quarante chanteurs et chanteuses prendre réellement leur pied sur scène. Star Mélodies: c'est en fait une compilation des plus belles chansons des années soixante aux années huitante. Avec les compositions des Beatles, d'Elvis Presley, Frank Sinatra, Michel Fugain, Gilbert Bécaud, Serge Gainsbourg, France Gall, Johnny Halliday, Julien Clerc, Sheila et bien d'autres. Ce spectacle est bien sûr basé en partie sur l'appui de moyens techniques très importants. Ce qui n'enlève rien pourtant à la qualité intrinsèque de ses acteurs. L'orchestre est d'un excellent niveau, la danseuse d'une grâce certaine, la mise en scène simple mais efficace et certains chanteurs et chanteuses s'appuient sur une voix véritablement travaillée et pas dénuée pour autant de sentiments et de couleur. A titre d'exemple on pourrait citer le metteur en scène Jean-Théo Asby et, surtout, le directeur de l'ensemble choral doté d'une voix de basse tout bonnement impressionnante. Le chœur mixte Ste-Cécile a donc eu une heureuse idée en associant la Compagnie du Carreau à son 25e anniversaire, car ce spectacle a l'énorme avantage de donner l'envie de chanter. Et peut-être suscitera-t-il de nouvelles vocations. En tous cas, ceux qui l'ont manqué auront l'occasion de le revoir le 5 mars prochain à Estavayer-le-Lac.

Francis Granget



Brin d'histoire

Le chœur mixte Ste-Cécile a ainsi fêté son premier quart de siècle. C'est en effet le 22 novembre 1968 qu'il est né sur l'initiative d'Hubert Loup et, pourrait-on dire sur les cendres du chœur d'hommes. Alors directeur du chœur d'hommes, Hubert Loup constate en effet la baisse d'effectif de sa formation. Il lui vient donc l'idée d'ouvrir ses rangs aux voix féminines qui par la même occasion apporteront un peu de gaieté à l'ensemble vocal. Ces dernières, qui étaient déjà acceptées à la tribune pour certaines occasions, ne se font pas prier pour venir étoffer les rangs de la société: le chœur mixte est fondé! Henri Renevey en sera le premier président et Hubert Loup le premier directeur. Jusqu'à ce jour, quatre présidents ont succédé à Henri Renevey: il s'agit d'André Renevey (8 ans), Albert Vorlet (6 ans), Aloys Renevey (3 ans) et Françoise Fontaine (8 ans). Pour ce qui est de la direction: Hubert Loup a tenu la baguette de 1968 à 1983. Par la suite, il fut difficile de lui trouver un remplaçant. MM Prémard et Morel se succédèrent pour deux ans chacun. Guy Banderet assura par deux fois l'intérim et Hubert Loup dut même reprendre du service durant un hiver. Mais, grâce à André

Renevey, sous-directeur, et grâce aussi au jeune organiste Philippe Marchello, le chœur mixte put faire face à ses obligations. Et dirigé depuis 3 ans par Guy Banderet, il est aujourd'hui en pleine forme.

Un souci taille pourtant aujourd'hui les responsables de la société: la relève s'annonce difficile pour ce chœur de 36 membres dont une majorité de femmes. Les jeunes semblent bien peu s'intéresser en effet à l'art choral. Aussi depuis deux ans, le chœur mixte a uni ses forces à celui de Ménières, du moins pour les répétitions et pour certaines prestations. Pour la relève, la société place beaucoup d'espoir aujourd'hui dans le chœur d'enfants, les Petits troubadours, créé il y a quelques années sous l'impulsion de Bruno Marchello qui en assure la direction. Pourtant cet ensemble connaît lui aussi des problèmes d'effectif, surtout au niveau des garçons.

Parmi les événements qui ont marqué le chœur mixte durant son quart de siècle d'existence: l'inauguration en 1979 de nouveaux costumes, l'inauguration d'un nouveau drapeau en 1991 et, enfin, en 1992, l'organisation des Céciliennes du secteur St-Odilon. (réd.)

Fanfare de Fétigny-Ménieres Encore des efforts à fournir



Jean-Bernard Renevey

Pour les membres de la fanfare, réunis en assemblée le 28 septembre dernier, la saison 1992-1993 a été positive. Sur le plan comptable du moins puisque l'exercice financier de la société a bouclé avec un bénéfice se montant à un peu plus de 600 francs. Nul n'est donc besoin cette année de puiser dans les réserves de la société. Ce qui fut le cas ces dernières années.

Côté finances toujours, la fanfare estime que les dépenses auxquelles elle se trouve confrontée deviennent trop importantes pour elle seule. Ces dépenses: elles sont principalement engendrées par l'achat de partitions, de matériel pour les élèves et surtout par la location de la salle. A ce propos, la proposition émise lors de l'assemblée 1991 par le représentant de la commune, Jean-Marc Granget, semble avoir été écartée. Cette proposition visait à ce que fanfare et chœur mixte partagent le même local et partagent du même coup les frais de location. Au chapitre des rapports annuels, on relèvera notamment celui du directeur Michel Chevalley, qui vient d'achever sa première année à la tête de la fanfare paroissiale de Fétigny-Ménieres. Selon lui, "fréquenter les répétitions c'est bien, mais répéter à la maison

également, c'est encore mieux". Dans sa critique, le directeur demande notamment un peu plus de discipline, surtout pour le début des répétitions. "L'an prochain, le programme sera plus corsé que cette année, a encore annoncé Michel Chevalley, c'est pourquoi il faudra plus que jamais assister aux répétitions."

Alain Blanc, moniteur des tambours, a souligné quant à lui la bonne prestation effectuée par sa section lors du dernier concert annuel de la fanfare. "Et pourtant, précise-t-il, la partie choisie était très difficile!" Bonne prestation également de la section tambours lors du dernier Giron des musiques broyades à Saint-Aubin. Mais, regrette Alain Blanc, "le jury n'a malheureusement pas fait assez de critiques à cette occasion-là". Deux nouveaux membres sont en outre admis dans la section: il s'agit des deux méniérois Serge Corminboeuf et Christophe Robert.

Au chapitre des divers, le président Jean-Bernard Renevey précise tout d'abord que la fanfare de Fétigny-Ménieres servira de cobaye, le 10 décembre 1993, pour les futurs directeurs du canton. Ceci à la salle communale de Fétigny. Michel Abriel, curé

des paroisses de Fétigny et de Ménières, relève pour sa part que la participation de la fanfare apporte un "plus" aux fêtes religieuses. Membre actif de la fanfare durant plus de 60 ans, Marcel Renevey prend lui aussi la parole pour dire aux jeunes de persévérer pour que la fanfare paroissiale soit toujours là dans notre village. Et puis, Thierry Renevey se déclare un peu déçu que certains musiciens n'assistent pas aux répétitions et que, par la suite, il faut reprendre tout le travail exprès pour eux.

Représentant la commune, Jean-Marc Granget félicite la fanfare pour toutes les prestations fournies. Il rejoint également dans son discours l'avis du directeur et de Thierry Renevey concernant les répétitions et le travail à la maison car, estime-t-il, "trop de temps est perdu lors des répétitions à cause de musiciens qui ne fréquentent pas régulièrement les répétitions ou alors qui ne travaillent pas leurs partitions à la maison". En guise de conclusion, Jean-Marc Granget invite toute la fanfare à prendre le verre de l'amitié à l'auberge communale, alors que la fanfare offre une délicieuse pizza à tous les membres présents. (Réd.)

Assemblée communale de Ménières Non à un deuxième HLM

Réunis en assemblée communale le vendredi 17 novembre dernier, les citoyens de Ménières ont refusé une aide financière à un deuxième localif. Le promoteur qui a racheté l'ancienne maison de Jean-Louis Corminboeuf souhaite construire sept appartements et désire une participation de la commune. La rénovation et la transformation de ce bâtiment sont évaluées à plus de 2'200'000 francs. Les loyers auraient ainsi pu être adaptés aux moyens financiers des nouveaux habitants. La participation de la commune se serait élevée à 6'000 francs au cours des premières années (l'aide communale devait porter sur une vingtaine d'années). En contrepartie, le promoteur aurait autorisé la commune à faire valoir son droit de regard sur les nouvelles arrivées. Autrement dit, les autorités auraient eu leur mot à dire sur le choix des locataires. Le conseil a donné un avis favorable à une participation financière de la commune. Les arguments du syndic Marc Corminboeuf n'ont toutefois pas eu d'échos favorables. L'idée a été rejetée par 22 citoyens, alors que 17 l'avaient approuvée et que 15 restaient sans avis.

Rappelons que lors de la dernière assemblée, les citoyens avaient cette fois-ci donné leur accord pour une aide financière à un immeuble qui va se construire prochainement dans le pré situé derrière la maison appartenant autrefois à Emile Monney.

Les 54 citoyens présents à cette assemblée communale ont également approuvé à l'unanimité le budget 1994. Le budget de fonctionnement prévoit un bénéfice de plus de 53'000 francs, alors que celui des investissements est basé sur les dépenses occasionnées par l'épuration (voir encadré) et par l'éventuelle construction d'une grande salle.



L'étude de cette grande salle est justement terminée. Et lors de l'assemblée des comptes, en mars prochain, les citoyens voteront si oui ou non ils veulent que cette grande salle se construise. Son emplacement est prévu dans le contour du Pralet. La commune a d'ores et déjà pris les devants puisqu'elle a procédé à un échange de terrain avec Pierre Rey. Ce dernier a cédé 532 m2 autour de l'emplacement du futur bâtiment et a reçu en contrepartie 535 m2 autour de sa maison. A noter que sur ces 535 m2, quarante-huit seront utilisés pour la construction d'un trottoir. La commission de la grande salle, nommée lors de la dernière assemblée, s'est réunie à

sept reprises et a visité les bâtisses de Cousset, d'Arconciel, de Matran, de Granges/Marnand et de Rueyres-les-Prés. Elle a pu dès lors se faire une idée plus concrète du futur bâtiment de Ménières. Un projet a été élaboré et présenté au Conseil communal qui l'a approuvé. Les représentants des sociétés locales ont également pris connaissance de ce projet et ont été, eux aussi, enthousiasmés. Le devis sera donc présenté lors de la prochaine assemblée, et si ce projet est accepté, les travaux débuteront en juillet 1994. L'inauguration serait quant à elle prévue en septembre 1995...
Joël Robert

Fétigny Nouveaux citoyens

Ils étaient neuf à avoir répondu, le vendredi 26 novembre, à l'invitation du conseil communal. C'étaient les neuf nouveaux citoyens de la commune, tous âgés de 18 ans, qui ont partagé l'apéritif au bureau communal avant de participer au repas qui leur était offert à l'Auberge communale. Dans son allocution, le syndic Dolfi Haenni a vivement encouragé ses hôtes à user de leurs nouveaux droits civiques. Un stylo gravé a en outre été remis à chaque jeune en souvenir de son entrée dans la vie civique. Les nouveaux citoyens sont: Claire Marchello, Stéphanie Renevey, Myriam Zbinden, Bertrand Dubey, Jérôme Fontaine, Jérôme Godel, Marc Marti, Thierry Renevey, Cyrille Verdon, Laurent Vorlet. Ré.

Fétigny Nouvel employé communal

Antoine Vorlet, l'employé communal de Fétigny, va passer la main le 31 décembre de cette année. C'est Dominique Lambert qui a été choisi pour le remplacer. Nommé au poste d'employé communal il y a de cela près de 20 ans, Antoine Vorlet n'a jamais eu recours à l'assurance-maladie. Un fait qui démontre bien avec quel sérieux il a accompli son travail au service de la communauté fétignoise. Dans un prochain numéro de la Gazette nous reviendrons plus en détails sur Antoine Vorlet et sur ses deux décennies en tant qu'employé communal. F.G.

Epuration avec Granges?

A l'heure actuelle, la commune de Ménières n'a toujours pas réglé son problème d'épuration des eaux usées. Depuis 1986, diverses études ont été entreprises afin de se rendre compte du coût et des possibilités de résoudre une fois pour toutes cette affaire. Diverses solutions ont déjà été étudiées (construire sa propre STEP, ou alors se joindre au système d'une commune voisine). Mais, pour des raisons budgétaires ou techniques, aucune d'entre elles n'a encore donné satisfaction. Finalement, après une nouvelle étude effectuée récemment, il semble que l'on s'achemine vers une collaboration avec Granges. Moyennant une participation de

650'000 francs (460'000 francs pour divers travaux de conduites... et 190'000 francs pour l'agrandissement de la STEP de Granges), auxquels il faut encore ajouter 24'000 francs de frais de fonctionnement annuels, Ménières pourra utiliser les installations de Granges. Comparativement, la construction d'une STEP aurait coûté plus d'un million de francs à la commune. Un million auquel il convient encore d'ajouter 34'000 francs de frais annuels. Comme pour la grande salle, les citoyens devront voter ce projet lors de la prochaine assemblée que les autorités prévoient de convoquer à la salle de l'école et non pas au café. Ceci pour des raisons de place! J.R.



Le nouvel employé communal: Dominique Lambert

EN BREF...

Jeunesse de Ménières Cap sur Paris!

Il n'y a pas eu de révolution de palais, le vendredi 10 décembre dernier à Ménières, lors de la traditionnelle assemblée de jeunesse "d'après-Bénichon". Les comptes de la manifestation laissent entrevoir un léger bénéfice. Forts de ce succès, les membres présents ont décidé de passer les fêtes pascales à Paris. La ville de Lumière accueillera la Société de jeunesse du jeudi saint au lundi suivant. Le comité et son président Daniel Perrin sont chargés de trouver des arrangements financiers qui ne grèvent pas trop le budget de la société, ni celui des participants. Mais comme pour les autres voyages, la participation pécuniaire de chacun sera demandée. J.R.

Bulletin paroissial Nouvelle formule

Nouvelle formule, à partir du mois de janvier, pour le Bulletin paroissial de Fétigny. Les bulletins paroissiaux du secteur St-Odilon seront en effet remplacés par un Bulletin de secteur. Cette nouvelle formule demandera, bien sûr quelques sacrifices: les promenades, assemblées ou concerts ne seront par exemple plus relatés; quant aux décès, seul le nom des défunts sera cité mais sans aucun détail nécrologique. Le Bulletin du secteur paraîtra dix fois l'an et son prix d'abonnement restera de 20 francs.

FETIGNY: AGENDA 1994

Vendredi	7 janvier	Loto	Chœur mixte
Vendredi	21 janvier	Loto	Tir
Vendredi	4 février	Loto	Dames
Vendredi	18 février	Loto	F.-C. Juniors
Samedi	26 février	Soirée	F.-C.
Dimanche	6 mars	Loto	Ecoles
Samedi	19 mars	Soirée	Fanfare
Vendredi	25 mars	Loto	Paroisse
Vendredi	8 avril	Loto	Gym-dames
Vendredi	22 avril	Loto	Chœur mixte
Vendredi	6 mai	Loto	Tir
Vendredi	20 mai	Loto	F.-C. Vétérans
Vendredi	3 juin	Loto	Fanfare
Vendredi	17 juin	Loto	Jeunesse
Vendredi	24 juin	Loto	Ecoles

Nouvelle valeur des loto: Quine Fr. 40.- / Double quine Fr. 60.- / Carton Fr. 110.-

23 séries: Prix du carton Fr. 10.- / Valeur des loto: Fr. 4.830.- minimum

Début des loto: 20 h. 15 précises

Royales: Prix 1 feuillet Fr. 2.- / 3 feuillets Fr. 5.- / 2 royales au maximum
Valeur totale minimum des royales: Fr. 400.-

Ménieres St-Nicolas

Certaines traditions entretiennent l'amitié; d'autres réjouissent petits et grands et font rêver les parents. La venue de Saint-Nicolas à Ménières fait partie de ces catégories-là. Accompagné de ses deux pères fouteards et de son fidèle poney "Frisquette", Saint-Nicolas a rencontré une foule d'enfants amusés, étonnés parfois, mais rarement apeurés. Chants, dessins, mimis et poésies, sans oublier les différents cadeaux de bienvenue: Saint-Nicolas et ses compères ont vécu un après-midi et une soirée superbes qu'ils ne sont pas prêts d'oublier. Avant de repartir dans ses nuages, Saint-Nicolas a confié à la Gazette qu'il reviendra l'an prochain. Les traditions doivent en effet perdurer, surtout si elles plaisent. J.R.

Fétigny

Résultats des tirs 1993

TIR BENICHON 1993

Cible Burgonde

- | | |
|------------------------|-----------|
| 1. Albert Arrighi | 71 points |
| 2. Jean-Claude Schafer | 71 points |
| 3. Aimé Renevey | 71 points |
| 4. Pascal Renevey | 70 points |
| 5. Jean-Marc Granget | 70 points |

Cible 100 points

- | | |
|----------------------|------------|
| 1. Jean-Marc Granget | 100 points |
| 2. Alexandre Joye | 100 points |
| 3. Claude Joye | 100 points |
| 4. Camille Fontaine | 100 points |

Classement des dames

- | | |
|---------------------|-----------|
| 1. Carole Zbinden | 55 points |
| 2. Elisabeth Vorlet | 55 points |
| 3. Marina Zbinden | 54 points |

Classement cible jeunesse

- | | |
|-------------------|-----------|
| 1. Joëlle Schafer | 38 points |
| 2. Sarah Fontaine | 35 points |
| 3. Bertrand Dubey | 33 points |
| 4. Myriam Zbinden | 30 points |



RESULTATS 1993

Classement Mousquetons

- | | |
|------------------------|------------|
| 1. Jean-Paul Vorlet | 367 points |
| 2. Jean-Claude Schafer | 367 points |
| 3. Jean-Marc Granget | 364 points |
| 4. Claude Joye | 347 points |

Classement FASS 57

- | | |
|---------------------|------------|
| 1. Hubert Vorlet | 334 points |
| 2. François Joye | 328 points |
| 3. Georges Vorlet | 318 points |
| 4. Jean-Luc Renevey | 296 points |

Classement Jeunes tireurs

- | | |
|----------------------|------------|
| 1. Joëlle Schafer | 217 points |
| 2. Yann-Karim Haenni | 207 points |
| 3. Sarah Fontaine | 193 points |
| 4. Laurent Vorlet | 170 points |

Classement FASS 90

- | | |
|---------------------|------------|
| 1. Aimé Renevey | 357 points |
| 2. Pierre Vorlet | 355 points |
| 3. Albert Arrighi | 347 points |
| 4. Joëlle Schafer | 338 points |
| 5. Pascal Renevey | 335 points |
| 6. Camille Fontaine | 328 points |
| 7. Marius Renevey | 321 points |
| 8. Eric Renevey | 310 points |
| 9. Dolfi Haenni | 302 points |
| 10. Laurent Vorlet | 274 points |



PUB

Mon salaire me rapporte des intérêts

Avec mon compte salaire Raiffeisen, je maîtrise impeccablement les revenus de mon compte privé.

Renseignez-vous aussi.



RAIFFEISEN
la banque qui appartient à ses clients

Exploit d'un Ménérois, le samedi 9 octobre à Bulle, lors de la finale romande des Jeunes tireurs. Bertrand Bise s'est en effet placé premier, devant 72 autres jeunes tireurs, devenant ainsi Champion romand des jeunes tireurs.

A Bulle ce jour-là, 72 jeunes tireurs de chaque canton romand, bon pied, bon oeil, rivalisaient d'adresse et de précision. Après la première série de dix coups sur cible A5, les Vaudois forts d'une belle homogénéité planaient sur le tableau des résultats et terminaient au premier rang du classement par canton. Remportant ainsi le challenge Kramer SA.

Les douze meilleurs résultats individuels se qualifiaient alors pour une finale qui désignait le Roi du tir de la journée. Lors de la première passe, déjà, la corçaline Sabra Troesch faisait montre de ses possibilités. Avec 49 points sur 50, elle se présentait comme une sérieuse prétendante au titre suprême.

Mais, quelques cibles plus loin, le ménérois Bertrand Bise terminait son premier tour avec 48 points, juste le résultat minimal pour accéder à la finale. Douze cibles, douze finalistes: quel suspense! La pression, la nervosité jouent de bien mauvais tours à certains jeunes, tandis que Bertrand Bise garde son calme: 4 X 9 et 2 X 10. Le Ménérois termine brillamment vainqueur de



cette finale et remporte avec un total de 104 points le titre de Roi du tir romand. Un point derrière lui, la corçaline Sabra Troesch termine deuxième au classement. Un classement dominé donc par les Broyards!

J.-P. B.

Football Stéphane au Mérite

Stéphane Henchoz est, cette année, candidat au Mérite sportif fribourgeois. Il a été désigné récemment par la Commission du mérite, une commission regroupant les représentants de l'imprimerie St-Paul à Fribourg, des journalistes de "La Liberté", des "Freiburger Nachrichten", de "Radio Fribourg" ainsi que de l'Association des journalistes sportifs suisses. Pour ce prix, Stéphane est en concurrence avec quatre autres candidats: la basketteuse Jana Koller, l'athlète Marie-Luce Romanens, le hockeyeur Pascal Schaller et le lutteur Christophe Feyer. Le lauréat de ce Mérite sportif: c'est en fait vous qui allez le choisir en remplissant les coupons de vote qui paraîtront au cours du mois de janvier dans la Liberté ou les Freiburger Nachrichten. Stéphane Henchoz est âgé de 20 ans et a été choisi pour ses grandes qualités footballistiques. Le joueur de Neuchâtel Xamax a été sélectionné à deux reprises en équipe nationale et participera vraisemblablement à la prochaine Coupe du monde aux Etats-Unis avec la sélection helvétique. J.R.



TROISIÈME LIGUE

Groupe 4

- | | |
|--------------------|-------------------|
| 1. Portalb./Glett. | 13 8 4 1 38-19 20 |
| 2. Estav.-le-Lac | 13 9 1 3 30-13 19 |
| 3. Cugy/Montet | 13 8 3 2 31-17 19 |
| 4. Chiètres | 13 7 4 2 28-17 18 |
| 5. Châttonnaye | 13 7 2 4 35-30 16 |
| 6. Dompierre | 13 6 0 7 23-31 12 |
| 7. Vully | 13 6 0 7 20-30 12 |
| 8. Prez-Grands. | 13 5 0 8 18-21 10 |
| 9. Montbrelloz | 13 4 2 7 21-28 10 |
| 10. Fétigny | 13 3 3 7 16-22 9 |
| 11. Noréaz/Rosé | 13 1 4 8 19-32 6 |
| 12. Morens/Rueyres | 13 1 3 9 19-38 5 |

CINQUIÈME LIGUE

Groupe 7

- | | |
|------------------------|--------------------|
| 1. Morens/Rueyres II | 12 10 2 0 60-11 22 |
| 2. Fétigny II | 12 10 1 1 51-21 21 |
| 3. Cugy/Montet IIa | 12 9 2 1 18-17 20 |
| 4. Ponthaux II | 12 9 0 3 45-23 18 |
| 5. Cheyres II | 12 8 0 4 50-39 16 |
| 6. Montagny II | 12 7 1 4 37-40 15 |
| 7. Nuvilly | 12 6 0 6 36-31 12 |
| 8. Aumont/Murist II | 12 4 1 7 24-20 9 |
| 9. Villarepos | 12 4 1 7 26-29 9 |
| 10. Bussy/Sévaz | 12 3 0 9 31-58 6 |
| 11. USCV II | 12 1 1 10 27-65 3 |
| 12. St-Aubin/Vallon II | 12 1 1 10 27-70 3 |
| 13. Léchelles II | 12 10 0 11 15-92 2 |

JUNIORS A

Groupe 2

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| 1. La Brillaz | 10 10 0 0 60-13 20 |
| 2. Richemond | 10 7 1 2 62-19 15 |
| 3. Villars-sur-Glâne | 10 7 0 3 49-36 14 |
| 4. La Sonnaz | 10 5 0 5 31-29 10 |
| 5. Estavayer-le-Gibloux | 10 4 2 4 44-44 10 |
| 6. Fétigny | 10 4 2 4 29-35 10 |
| 7. Vully | 10 4 1 5 23-32 9 |
| 8. Morens/Rueyres | 10 4 0 6 21-37 8 |
| 9. US Basse-Broye | 10 3 0 7 33-41 6 |
| 10. Grolley | 10 2 2 6 27-52 6 |
| 11. Misery/Courtion | 10 1 0 9 15-56 2 |